

REGLEMENT DU JEU « Jeu Ocean Spray – Freshmix »
--

Article 1 : Organisateur du jeu

La société Ocean Spray, dont le siège social est situé au 1209 The Corporation Trust Company, 19801 Wilmington (Etats-Unis), immatriculée au RCS Paris B 530 467 612 sous le numéro de SIRET 53046761200012, ci-après la « **Société organisatrice** », organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « Jeu Ocean Spray – Freshmix », ci-après le « **Jeu** », accessible sur le site Internet <https://www.facebook.com/oceanspray.fr>

Article 2 : Modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et en Corse à l'exclusion des collaborateurs de la société Ocean Spray, ceux de la société Weber Shandwick (Partenaire du jeu), ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement participé à son organisation ou à sa réalisation. La société Ocean Spray se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants. Les participants peuvent jouer plusieurs fois pendant toute la durée du jeu.

Pour participer à ce jeu, les participants doivent poster une recette de cocktail incluant un produit Ocean Spray entre le 27/11/2015 à 15h et le 01/02/2016 à 12h, les dates et heures de la France Métropolitaine faisant foi.

- Ocean Spray postera une première publication le 27/11/2015 sur sa page Facebook et les participants auront jusqu'au 01/02/2015 pour participer sur <https://www.facebook.com/oceanspray.fr> :

« Vous aimez préparer des cocktails, partagez votre talent en nous proposant vos meilleures recettes ! Impressionnez notre jury et vous gagnerez des coffrets cadeaux. Alors, à vos shakers ! + lien vers le site »

Cette publication sera accompagnée d'un visuel de la recette Ocean Spritz.

Pour participer, les internautes devront répondre en s'inscrivant sur le site www.freshmixbyoceanspray.com et en proposant une recette de cocktail élaborée avec l'un des jus de la gamme Ocean Spray accompagnée d'une photo. Tout autre mode de réponse ne constituera pas un acte de participation au jeu concours.

Le jury Ocean Spray désignera 10 vainqueurs à l'issue du jeu concours. Il est entendu que tout autre mode de participation hors du site Internet www.freshmixbyoceanspray.com ne pourra en aucun cas pris en compte dans le concours.

Article 3 : Régularité de la participation

Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète, non conforme ou postérieurement à la date limite de participation ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un participant a gagné en utilisant des moyens frauduleux, la dotation ne lui sera pas attribuée et restera la propriété de la Société organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société organisatrice ou par un tiers.

Plus généralement, toute fraude ou tentative de fraude au Jeu par un participant entraînera l'élimination du participant concerné.

Une seule inscription est autorisée. Il ne sera admis qu'un seul gagnant par foyer.

10 Gagnants seront désignés par la société organisatrice du jeu. Ces derniers seront désignés par le Jury Ocean Spray sous le contrôle de la société organisatrice du jeu.

Article 4 : Dotations & obtention des lots

Les dotations attribuées aux 10 sont les suivantes :

- 6 coffrets Wonderbox d'un montant unitaire de 29,90€ TTC
- 3 coffrets Wonderbox d'un montant unitaire de 59,90€ TTC
- 1 coffret Wonderbox d'un montant unitaire de 99,90€ TTC

L'identité des 10 gagnants du Jeu sera connue et validée le 02 février 2016. Seuls les gagnants du Jeu seront avertis via email. Les gagnants devront ensuite envoyer leurs coordonnées dans un email afin de recevoir leur lot.

Dans le cas où un des gagnants ne se manifesterait pas dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi de l'email, il sera réputé avoir renoncé à son gain et celui-ci restera à la propriété de la société organisatrice.

Tous les gagnants doivent avoir communiqué par email l'ensemble des informations avant le 9 février 2016 à 18h.

Les lots sont nominatifs et ne pourront donner lieu à la remise de leur contre-valeur en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la Société organisatrice pourra substituer aux lots initiaux d'autres lots d'une valeur équivalente.

La Société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de toute détérioration, vol, perte, ou retards, lors de l'envoi des lots.

Article 6 : Utilisation des données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant qui peut être exercé à tout moment en écrivant à :

Weber Shandwick
Jeu Freshmix by Ocean Spray
62 rue d'Alsace, 92 583 Clichy Cedex

Article 7 : Responsabilité de la Société organisatrice

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Des modifications au présent règlement pourront éventuellement être publiées pendant l'opération. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement.

Les participants en seront avertis par tout moyen approprié.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié à cette opération. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant ce concours s'adresser à la Société Organisatrice du concours et non à Facebook.

La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site Facebook ou à participer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau, virus, bug informatique ou défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques.

Article 8 : Dépôt et mise à disposition du Règlement

Le règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment sur demande d'envoi d'email à oceanspray.freshmix@gmail.com

Il est également disponible sur simple demande écrite à l'adresse du Jeu :

Weber Shandwick

Jeu Freshmix by Ocean Spray

62 rue d'Alsace, 92 583 Clichy Cedex

Les frais d'affranchissement exposés à ce titre seront remboursés au tarif lent 20g en vigueur sur demande écrite à la même adresse du Jeu.

Ce présent jeu concours est soumis au droit Français.